ID: 087-218706505-20231122-2023_D_083-DE

Publié le 29/11/2023







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 16 novembre 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND (Arrivée à 19h41), Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Pascal DUGEAY pouvoir à Jean-François BATIER

Blanche ROUX pouvoir à Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents excusés:

Pascal DUGEAY, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques MORLAY

N°2023/D/083 - Objet: Tarifs publics du contrat de partenariat pour le sponsoring du Festival International du pastel 2024

Madame Marylène VERDEME informe les membres du Conseil municipal qu'il est proposé de lancer pour le Festival International du Pastel une nouvelle campagne de sponsoring pour l'année 2024.

Les structures intéressées devront retourner un contrat de partenariat signé correspondant à un montant précis associé à une contrepartie.

500 € □	950 € □	1 500 € □
➤ Présence du logo de la société sur l'affiche des sponsors à l'entrée du Festival 2024.	➤ Présence du logo de la société sur l'affiche des sponsors à l'entrée du Festival 2024.	➤ Présence du logo de la société sur l'affiche des sponsors à l'entrée du Festival 2024.
Présence du logo de la société sur le site internet du Festival avec lien vers le site Web de votre société.	 Présence du logo de la société sur le site internet du Festival avec lien vers le site Web de votre société. 	Présence du logo de la société sur le site internet du Festival avec lien vers le site Web de votre société.
➤ Invitations aux différentes manifestations (inauguration du festival, expositions)	➤ Invitations aux différentes manifestations (inauguration du festival, expositions)	➤ Invitations aux différentes manifestations (inauguration du festival, expositions)

Publié le 29/11/2023



ID: 087-218706505-20231122-2023_D_083-DE

➤ Mise à disposition de 10 entrées gratuites maximum.	 Mise à disposition de 20 entrées gratuites maximum.
➤ Présence du logo de la société sur les affiches A3 et 4x3 du festival	➤ Présence du logo de la société sur les affiches A3 et 4x3 du festival
	➤ Présence du logo de la société sur le catalogue de l'année en cours

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature du contrat de partenariat à intervenir avec les structures intéressées
- de donner au Maire l'autorisation de signer le contrat de partenariat
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En mairie le 22 novembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.